PIXIUM Vision

Société anonyme

74 rue du Faubourg Saint-Antoine
75012 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée du 29 mai 2019
Résolution n° 11

Deloitte & Associés
Immeuble Higashi
106, cours Charlemagne
CS 40207
69286 Lyon Cedex 02
France
Téléphone : + 33 (0) 4 72 43 37 00
Télécopieur : + 33 (0) 4 72 43 39 90
www.deloitte.fr

PIXIUM Vision

Société anonyme

74 rue du Faubourg Saint-Antoine
75012 PARIS

Rapport du commissaire aux comptes sur la réduction du capital

Assemblée du 29 mai 2019
Résolution n° 11

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par l'article L.225-209 du code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% du capital calculé au jour de la décision d'annulation, déduction faite des éventuelles actions annulées au cours des 24 derniers mois précédents, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Société anonyme au capital de 1 723 040 €
Société d'Expertise Comptable inscrite au Tableau de l'Ordre du Conseil Régional de Rhône-Alpes
Société de Commissaires aux Comptes, membre de la Compagnie régionale de Versailles
572 028 041 RCS Nanterre
TVA : FR 02 572 028 041

Une entité du réseau Deloitte

Deloitte.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Lyon, le 7 mai 2019

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Dominique VALETTE